

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2001 de M. Roman Juon, intitulée: «Création d'un bassin digne du Palais Eynard».

TEXTE DE LA QUESTION

A l'époque, par mesure d'économie, l'ancien conseiller administratif Claude Ketterer avait fait détruire le bassin d'eau qui se trouvait dans le parc des Bastions, au pied du Palais Eynard.

Dans quelle mesure le Conseil administratif pourrait-il lancer un concours pour créer une fontaine monumentale?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif estime que l'idée de reconstruire une fontaine devant le Palais Eynard pourrait être attrayante, tout en évitant un caractère trop «monumental». Cependant, les contraintes budgétaires qui avaient prévalu à l'époque sont plus que jamais d'actualité.

En effet, outre le coût d'étude et de construction d'un tel monument, il ne faut pas oublier de prendre en compte des coûts d'entretien importants.

Enfin, on ne peut pas exclure que ce bassin devant le Palais Eynard ne devienne une pataugeoire «spontanée», alors qu'elle ne serait pas du tout conçue à cet effet et que l'emplacement n'est pas adéquat pour une pataugeoire.

Pour ces différentes raisons, le Conseil administratif estime qu'un tel projet n'est pas à l'ordre du jour.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 31 janvier 2007.